

HABILLEMENT
CUIRS
TEXTILES

CFTC

N° 177

HA - CUI - TEX

26, Rue Montholon, Paris-IX^e

TRÈS IMPORTANT

Notre Congrès a décidé la constitution d'une seule grande Fédération pour le TEXILE, l'HABILLEMENT et le CUIR.

Le nécessaire ayant été fait, il n'existe plus :

- * ni Fédération du Textile
- * ni Fédération du Vêtement
- * ni Fédération du Cuir

mais une seule fédération, dont l'intitulé est :

FEDERATION des INDUSTRIES du TEXTILE de l'HABILLEMENT et du CUIR C. F. T. C.

Son adresse est bien sûr :

26, Rue Montholon PARIS 9^e

Son C.C.P. porte le n° : 6.161-33 PARIS

à l'exclusion de tous autres qui seront clos incessamment.

Nous demandons à tous - et particulièrement aux TRESORIERS des SYNDICATS - d'en tenir compte et d'inscrire ce compte dans leur aide-mémoire.

C'est en effet exclusivement à ce numéro de compte que doivent être réglées toutes les opérations financières avec la Fédération (Abonnements, conventions, procure, caisse de résistance, etc.).

Evolution des indices

	Moyenne 1963	Avril 1964	Mai 1964	Juin 1964
PRIX DE GROS (base 100 en 1949)				
— Indice général				
dont :	195,0	195,4	198,3	198,0
— Textiles ensemble ..	158,8	170,2	168,9	168,3
Matières premières	172,5	189,6	187,3	186,5
Fils et tissus	151,2	159,3	158,5	158,1
— Cuirs ensemble ..	118,8	124,7	128,7	126,7
Peaux brutes	70,2	83,4	90,8	85,0
Cuirs finis	140,9	143,5	145,9	145,7
PRIX DE DETAIL				
— 179 articles				
(base 100 en juil. 57)	—	137,61	137,83	138,51
— 250 articles				
(100 juil. 56-juin 57)	149,7	154,4	154,5	154,8
— 259 articles				
(base 100 en 1962)	104,8	107,6	107,7	107,9
BUDGETS TYPES				
(Base 100				
juillet 56-juin 57)				
— C.F.T.C. (1)	166,3	170,9	171,8	173,0
— C.G.T.	156,4	172,4	—	—
— C.G.T.-F.O.	167,5	194,5	194,7	195,0
— I.O.E.	155,8	168,6	169,1	169,8
— C.N.A.P.F.	155,0	165,0	167,7	169,2
— U.N.A.F.	157,3	165,2	179,1	172,8
PRODUCTION INDUSTRIELLE				
(base 100 en 1959)				
Indice par jour ouvrable				
— Ensemble				
avec bâtiment	—	146	145	145
— Ensemble				
sans bâtiment	—	144	143	144
— Textiles	—	144	149	141
— Cuirs	—	144	144	129
(1) Indice C.F.T.C. (base 100 en 1949 ..				
	265,7	291,6	293,1	295,2

C'était hier...

TRAVAIL DES ENFANTS

Dans les fabriques d'impressions sur étoffe, chaque ouvrier imprimeur a besoin d'un aide qui lui prépare la couleur. Pour cela il prend un enfant, garçon ou fille, qui peut avoir de cinq à quinze ans ; l'âge ne fait rien, la force suffit et si la force n'existe pas, la nécessité ou les mauvais traitements la remplacent. Pour gagner 50 centimes, l'enfant travaille depuis 6 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir en été ; depuis 7 heures du matin jusqu'à la nuit en hiver, et le tout constamment debout, monté sur un petit escabeau... La pauvre créature gagne 50 centimes après 12 ou 13 heures de travail (il y a des fabriques où pendant plusieurs mois, on travaille jusqu'à minuit, ou même toute la nuit plusieurs fois par semaine.)

Le travail des enfants continue même après le vote de la loi qui en principe l'interdit ou le limite. (Mme Emilie Michel : Annales de la Charité, 30-6-1845).

A Lyon, des enfants très jeunes sont placés au rouet destiné à faire les canettes ; là constamment courbés, sans mouvement, sans pouvoir respirer un air pur et libre, ils contractent des irritations qui deviennent par la suite des maladies scrofuleuses ; leurs faibles membres se contournent, et leur épine dorsale se dévie ; ils s'étendent, et, dès leurs premières années, sont ce qu'ils devront être souvent toujours, débiles et valétudinaires. D'autres enfants sont occupés à tourner des roues qui mettent en mouvement de longues mécaniques à dévider ; la nutrition des bras s'accroît aux dépens de celle des jambes, et ces petits malheureux ont souvent les membres inférieurs déformés. (J.-B. Monfalcon : Histoire des Insurrections de Lyon, p. 30, Lyon, Louis Perrin et Paris, Delaunay, 1834.)

...et aujourd'hui ?

TRÈS IMPORTANT

Notre Congrès a décidé la constitution d'une seule grande Fédération pour le TEX-TILE, l'HABILLEMENT et le CUIR.

Le nécessaire ayant été fait, il n'existe plus :

- * ni Fédération du Textile
- * ni Fédération du Vêtement
- * ni Fédération du Cuir

mais une seule fédération, dont l'intitulé est :

FEDERATION des INDUSTRIES du TEXTILE de l'HABILLEMENT et du CUIR C.F.T.C.

Son adresse est bien sûr :

26, Rue Montholon PARIS 9^e

Son C.C.P. porte le n° : 6.161-33 PARIS

à l'exclusion de tous autres qui seront clos incessamment.

Nous demandons à tous - et particulièrement aux TRESORIERS des SYNDICATS - d'en tenir compte et d'inscrire ce compte dans leur aide-mémoire.

C'est en effet exclusivement à ce numéro de compte que doivent être réglées toutes les opérations financières avec la Fédération (Abonnements, conventions, procure, caisse de résistance, etc.).

HA - CUI - TEX

17^e ANNEE — NOUVELLE SERIE

AOUT-SEPTEMBRE 1964

PUBLICATION MENSUELLE



Le numéro : 0,50 Fr.

Abonnement annuel : 3 Fr. (10 numéros)



Rédaction, Administration

26, rue de Montholon, Paris IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.T.C.

C.C.P. Paris 6161-33

Téléphone 878-91-03	Secrétariat 461
526-63-09	Postes 462
	A. GEORGEOT 463
	D. HUG 463



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 0,50 Fr.

Les petites sommes peuvent être réglées par timbres-poste.

SOMMAIRE :

- Editorial : C'est la rentrée
- Flash Action
- Evolution des indices
- Unité d'action - unité organique
- La C.F.T.C. et les subventions
- Appel C.I.S.C. aux travailleurs du monde
- Etudes syndicales

Le Directeur de la publication : D. HUG - Imprimerie Ch. CORLET, Condé-sur-Noireau (Calvados)

C'est la — **RENTRÉE**

— Depuis quelques jours pour certains, quelques semaines pour d'autres, les usines ont rouvert leurs portes et chacun a repris sa place dans son atelier ou son bureau.

L'équipe fédérale espère que tous les travailleurs, les militants, les familles ont pu profiter pleinement de ces congés 1964, obtenus au fil des ans par une intense activité syndicale.

Quatre semaines de congé : est-ce trop ? Sûrement pas, et nous espérons qu'elles auront permis à chacun — de se reposer des fatigues accumulées au cours d'une année de travail — de se refaire un moral de fer — d'acquérir de nouvelles forces — conditions indispensables pour faire face, avec le maximum d'efficacité aux soucis, aux problèmes de tous ordres, oubliés peut-être pendant quelques semaines, mais toujours d'actualité.

Pendant cette période d'été, bien des peuples dans le monde, bien des choses n'auront pas connu de répit.

Ce sont, *sur le plan international* : la guerre du Sud-Vietnam — le conflit entre Américains et Nord-Vietnamiens — l'affaire de Chypre — la révolte au Congo ex-belge — le problème des Noirs aux Etats-Unis — la lutte des peuples du Tiers-Monde pour leur émancipation réelle.

CAMARADES,

Vous avez déjà bénéficié de
vacances
vous êtes en vacances
vous allez partir en vacances
pensez à ceux qui n'en
ont pas

Faites un geste
Pensez à ceux qui se battent
pour que leur camarades
mangent une fois par jour.
Pensez aux syndicalistes
des pays en développement.

Achetez un timbre
dix timbres
vingt timbres
de SOLIDARITE
SYNDICALE
MONDIALE
Placez-en autour
de vous.

Faîtes un effort
et, disons-le,
un sacrifice.
Vous en serez
plus joyeux.

Et, sur le plan français : les licenciements qui se poursuivent, touchant en particulier les métallos — les familles et les vieux travailleurs qui attendent que soient revalorisées leurs allocations — les prix qui montent toujours — les hausses décrétées par le gouvernement (il n'est pas tenu par le plan de stabilisation ? Curieux, non ?) — les indices qui évoluent et le S.M.I.G. qui va bouger au 1^{er} octobre.

Une activité particulièrement intense va être très rapidement notre lot, tant sur le plan social que syndical.

Déjà, à la veille des congés, notre Conseil Fédéral, le premier depuis le Congrès de Tourcoing, s'est réuni pendant trois jours et a commencé à préparer la rentrée.

Il a surtout reprécisé les objectifs que le Congrès s'est fixé. Sans négliger ceux à long et moyen terme, il a fixé ceux sur lesquels, dès le mois de septembre, nous devons nous pencher.

Quelques points principaux :

★ La question des SALAIRES, avec :

- un relèvement substantiel des minima
- une augmentation des salaires réels
- la fixation d'un revenu garanti,

tout ceci étant nécessité par la hausse du coût de la vie, le retard de nos salaires par rapport à ceux des autres industries, etc.

★ La diminution de la DUREE du TRAVAIL (encore préférons-nous parler de l'augmentation du temps de repos, dont, par exemple, la quatrième semaine de congés est un élément). Cette question doit se traduire par la non-récupération des heures chômées, la limitation des heures supplémentaires, la fixation ou l'augmentation des temps de pause payés, l'avancement de l'âge de la retraite.

★ La reconnaissance du DROIT SYNDICAL dans les entreprises, cela impliquant non seulement le droit d'être syndiqué, mais également celui d'être *librement informé* (Affichage — distribution de tracts et journaux — réunions), *représenté et défendu par son syndicat et ses représentants à l'intérieur de l'entreprise*.

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est là un point extrêmement important qui s'inscrit dans notre objectif à long terme, qui est l'abolition du système capitaliste, système fondamentalement injuste, car il permet à une minorité d'individus de s'approprier les richesses produites par des millions d'hommes, et il n'autorise pas la solidarité et l'aide désintéressée des nations riches envers les nations sous-développées où les peuples meurent encore de faim.

En ce qui concerne l'action professionnelle (Flashes-Action fait le point de la situation à la rentrée), on peut prévoir, sans risque de se tromper, qu'elle sera difficile et dure, encore plus peut-être qu'au cours de l'année écoulée. Déjà, on assiste à une offensive préventive du gouvernement et le relai ne manquera pas d'être assuré par le patronat. Il parle notamment des « fortes » augmentations de salaires intervenues durant le premier semestre, sans commune mesure avec la « faible » augmentation des prix. En conséquence, nous sommes avertis, il nous reste donc à mettre le maximum d'atouts dans notre jeu.

Pour faire face, aller de l'avant ; nous ne serons pas seuls, il y a les autres organisations syndicales. Il faut que vous sachiez que notre branche Habillement a été contactée par la C.G.T. « Habillement » pour examiner les conditions d'un rapprochement allant bien au delà de l'Unité d'Action. Vous trouverez, dans ce bulletin, un échange de courriers sur cette question et une étude sur ce problème.

Mais surtout, pour faire face, aller de l'avant, et parmi les atouts dont nous avons parlé, il y a le renforcement de notre organisation

- par la formation accrue des militants
- par une meilleure organisation.

Il nous faut donc penser :

- à préparer, signaler notre campagne de propagande et recrutement
- à assurer une plus large et une meilleure information des adhérents et des travailleurs (Pensons à mettre à neuf et à jour les panneaux d'affichage, à utiliser : presse confédérale, fédérale, etc.)
- à prévoir un plan de formation...

Tout cela doit s'inscrire dans un plan de travail (avec : résolutions, décisions, contrôle, partage des responsabilités) auquel nous aurons tous à cœur de participer, afin que tous nous ayons notre place de responsable dans cette organisation toujours plus grande, plus puissante, plus efficace, que nous voulons bâtir.

A. GEORGEOT.

Votre Syndicat (ou votre section d'entreprise) a-t-il relancé les patrons sur la question « Salaires » ?

Sinon, plus un instant à perdre.

Bon courage — Bon travail.

Quant un homme de capacité ordinaire concentre toutes ses capacités et tous ses moyens pour atteindre un but ; en travaillant ferme et sans diverger, il doit l'atteindre.

L'important, c'est d'avoir un but, un plan, une méthode, et c'est d'agir pour obtenir des résultats.

Flashes Action

CUIR ET PEAUX

CHAUSSURE :

ROMANS :

Suite à dix arrêts de travail, un accord a été signé le 25 juin 1964. Essentiel de cet accord :

a) Il est institué une prime de vacances.

b) Les salaires minima de la Convention Collective Interrégions ,applicables aux entreprises de Romans, et les salaires effectifs sont et seront augmentés de :

1,50 % au 1^{er} juillet 1964

1,50 % au 3 août 1964

1 % au 1^{er} octobre 1964

1 % au 15 décembre 1964

1 % au 1^{er} mars 1965.

Par ailleurs, il est indiqué que : dans le cas où le S.M.I.G. varierait de plus de 3 % durant la période du 1-7-64 au 1-4-65, une nouvelle discussion pourra s'ouvrir sur les salaires.

VENDEE :

A l'exemple d'autres centres, nos camarades de Vendée ont signé le deuxième accord de l'exercice 1963-1964, le 7 juillet 1964. Par cet accord applicable au 1^{er} mai 1964, les salaires minima horaires et les salaires effectifs ont été majorés de 0,07 fr.

De plus, nos camarades ont obtenu un quatrième jour férié et le rétablissement de la moitié des congés d'ancienneté.

Enfin, une nouvelle commission paritaire devra avoir lieu avant la fin septembre 1964.

HASPAREN :

Le syndicat C.F.T.C. se prépare pour les discussions paritaires qui se dérouleront en septembre comme prévu par l'accord de mars 1964.

CHOLETAIS :

L'Union Régionale C.F.T.C. a adressé une demande de réunion paritaire à la chambre patronale, en fixant ses revendications.

FOUGERES :

Les discussions se poursuivent en vue de l'élaboration d'une convention collective locale.

TANNERIE :

Nous rappelons simplement qu'une commission paritaire doit se réunir en septembre pour la fixation d'un nouveau salaire minimum professionnel. La date n'a pas été encore fixée.

GANTERIE :

Enfin... une commission mixte nationale doit se réunir entre le 17 et le 24 septembre avec, notamment, à son ordre du jour :

- Avenant concernant la quatrième semaine de congés payés ;
- Fixation du salaire professionnel — Détermination des catégories et coefficients ;
- Fixation des frais professionnels ;
- Annexe « Travailleurs à domicile ».

HABILLEMENT

Notre Fédération a rencontré la C.G.T. le 10 juillet. Nous nous sommes mis d'accord sur les termes d'une lettre qui a été adressée au patronat de l'Habillement le 11 juillet. Par cette lettre, après avoir rappelé toutes nos demandes de réunion restées sans réponse, nous demandons qu'une commission paritaire se réunisse dès que possible et au plus tard début septembre.

Nous voici à la dernière semaine d'août. Pas de réponse.

Une nouvelle rencontre est prévue avec la C.G.T. pour début septembre.

Des centres : Accords signés à Brest dans deux entreprises, relevant les salaires de 3 % à partir du 1^{er} juin. La prime d'ancienneté existant dans ces entreprises a été améliorée et s'élève à : 3 % pour trois ans — 5 % pour 5 ans — 6 % pour 6 ans — 9 % pour 9 ans — 12 % pour 12 ans — 15 % pour 15 ans.

FOUGERES. — Pour la seconde fois dans l'exercice 1963-1964, des accords ont été signés pour les Etablissements S.P.L.I. et SAPITEX. Essentiel des accords :

A la S.P.L.I. (Fougères et Saint-Brieuc) :

- Augmentation des salaires réels de 0,05 fr. au 1^{er} juillet + 0,05 fr. au 1^{er} août + 0,05 fr. au 1^{er} octobre 1964.
- Fixation d'un salaire horaire garanti à 2,25 fr. au 1-10-64 à Saint-Brieuc, 2,30 fr. au 1-10-64 à Fougères.
- Suppression de la récupération des jours fériés payés à dater du 1-1-1965.

Chez SAPITEX (Fougères-Rennes) :

- Augmentation des salaires réels de 0,05 fr. à dater du 1^{er} septembre + 0,05 fr. à dater du 1^{er} novembre 1964.
- Même augmentation pour les salaires réels mensuels.
- Fixation d'un salaire horaire garanti à 2,30 fr.
- Suppression de la récupération des jours fériés payés à dater de janvier 1965.

A Paris. — Dans la couture de la région parisienne, un accord est intervenu le 24 août.

La valeur du point a été portée de 1,84 à 1,95 au 1^{er} septembre.

La prime de collection sera augmentée de 50 %.

Pour la Sainte-Catherine, le jour entier sera payé au lieu de la demi-journée.

Les salaires pour ouvrières débutantes dans les petites catégories ont été aménagés.

Une réunion est prévue en septembre sur la question des salaires réels.

* *

TEXTILE

Suite au dernier Conseil Fédéral qui a discuté des perspectives d'action à la rentrée.

Nous nous sommes rendus à la C.G.T. pour un échange de vues.

A cette occasion, nous avons décidé d'une lettre commune aux syndicats patronaux afin de rappeler que l'échéance pour la discussion des salaires avait lieu le 2 septembre et que nous entendions que les engagements soient tenus.

Nous avons d'ailleurs rendu publique cette démarche par un communiqué en date du 2 juillet 1964.

L'Union Textile devait nous répondre par téléphone que la date de cette réunion serait fixée... fin août, ce que nous attendons toujours.

Une nouvelle rencontre est prévue avec la C.G.T. pour examiner les modalités d'action et, quant à nous, nous préparons un dossier « SALAIRES » donnant des éléments d'argumentation.

Mais, dès à présent, le problème des salaires doit être repposé dans chaque entreprise, sous les formes que vous jugerez appropriées : réunions de délégués — tracts — affichage, etc.

De notre commune volonté d'obtenir une amélioration de nos conditions de vie dépend le succès de notre action.

L'EMPLOI | ET LES SALAIRESAu 1^{er} Avril 1964

1 — INDICE des EFFECTIFS (base 100 en juillet 1954) — Source I.N.S.E.E.

	1-4-63	1-7-63	1-10-63	1-1-64	1-4-64
Industries mécaniques et électriques	119,2	118,7	119,5	120,2	120,3
Bâtiment et travaux publics	112,1	114,8	115,7	112,9	116,3
Industries chimiques et caoutchouc	115,2	115,9	116,4	117,3	118,4
Industries textiles	87,3	87,2	87,9	88,8	89,2
Habillement et travail des étoffes	95,3	95,3	97,5	98,3	—
Cuir et Peaux	94,4	94,3	95,4	96,6	98,0
Ensemble des activités	109	110	110,7	110,4	110,8

2 — DUREE HEBDOMADAIRE du TRAVAIL

	1-4-63	1-7-63	1-10-63	1-1-64	1-4-64
Industries mécaniques et électriques	47,1	47,4	47,3	47,2	46,9
Bâtiment et travaux publics	49,8	50,8	50,6	47,6	49,5
Industries chimiques et caoutchouc	44,8	45,1	45,4	45,5	45,1
Industries textiles	43,9	44,1	44,2	—	43,8
Habillement et travail des étoffes	42,4	42,3	42,4	—	42,0
Cuir et Peaux	44,4	44,7	44,8	45	44,6
Ensemble des activités	45,9	46,3	—	45,8	—

— 2 —

3 — INDICE D'ACTIVITE (base 100 en 1954)

	1-4-63	1-7-63	1-10-63	1-1-64	1-4-64
Industries mécaniques et électriques	121,2	121,5	122,1	122,5	121,9
Bâtiment et travaux publics	116,8	122	122,5	112,4	120,5
Industries chimiques et caoutchouc	115	116,4	117,7	118,8	118,9
Industrie textile	90,4	90,7	91,6	92,5	92,1
Habillement et travail des étoffes	99,3	99	101,5	102,4	101,4
Cuir et Peaux	100,7	101,6	102,7	104,5	105,1
Toutes activités	—	113,2	113,9	112,4	112,8

4 — INDICE des TAUX de SALAIRES HORAIRES (base 100 au 1^{er} janvier 1956)

	1-4-63	1-7-63	1-10-63	1-1-64	1-4-64
Industries mécaniques et électriques	177,6	180,8	184,2	187,2	190,3
Bâtiment et travaux publics	180,1	186,6	190,5	193,4	196,7
Industries chimiques et caoutchouc	181,6	185,2	186,4	189,6	194,7
Industrie textile	170,3	175,3	177,4	179	186,0
Habillement et travail des étoffes	173,7	178,8	182,4	183,7	186,5
Cuir et Peaux	171	174,2	179	182	184,8
Toutes activités	176,9	181,3	184,6	187,4	191

Pour ce qui concerne cet indice des taux de salaires, il faut enregistrer, selon le Ministère du Travail, une progression, pour la période du 1-4-63 au 1-4-64, de l'ordre de :

Pour les industries mécaniques	100 × 190,3 : 177,6 = 107,15 ou + 7,15 %
Pour le Bâtiment	100 × 196,7 : 180,1 = 109,21 ou + 9,21 %
Pour l'Industrie chimique	100 × 194,7 : 181,6 = 107,21 ou + 7,21 %
Pour l'Industrie textile	100 × 186,0 : 170,3 = 109,21 ou + 9,21 %
Pour l'Industrie de l'Habillement	100 × 186,5 : 173,7 = 107,36 ou + 7,36 %
Pour l'Industrie du Cuir	100 × 184,8 : 171 = 108,07 ou + 8,07 %
Toutes activités	100 × 191,0 : 176,9 = 107,97 ou + 7,97 %

Notons que si la comparaison par rapport à la moyenne des activités est supérieure pour le Textile et le Cuir, il n'en est pas de même pour le Vêtement.

Par ailleurs, les indices publiés laissent apparaître, en valeur absolue, des écarts variant de 6 à 10 points, ce qui prouve que, depuis le 1^{er} janvier 1956, les salaires des autres branches ont augmenté plus vite que les nôtres et qu'il y a donc un retard à combler.

DE L'UNITÉ D'ACTION

A

L'UNITÉ ORGANIQUE

La Fédération du Vêtement C.G.T. nous a adressé une lettre nous proposant la création d'une grande Fédération des travailleurs du vêtement et de la chapellerie.

C'est un sujet trop grave pour l'avenir de la Classe Ouvrière pour être traité aussi légèrement que le propose la C.G.T.

Trop de divergences fondamentales restent à aplanir. La première étant celle de la conception des relations syndicats-partis politiques.

Il faudrait ensuite pouvoir se mettre d'accord dans les faits pour proposer aux travailleurs un syndicalisme :

- résolu à supprimer le système capitaliste
- fondamentalement opposé à toute intégration dans l'Etat
- indépendant de tout pouvoir et groupement extérieur
- respectueux des croyances comme de l'incroyance
- permettant la libre expression des tendances
- faisant, de l'accession de la grande masse des travailleurs à la culture, un moyen essentiel de sa possibilité d'action et de contestation
- dynamique et équipé techniquement.

FEDERATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'HABILLEMENT C.G.T.

COPIE

PARIS, le 9 juin 1964

FEDERATION DU VETEMENT C.F.T.C.
26, rue Montholon PARIS (IX^e)

Chers Camarades,

Notre 30^e Congrès Fédéral a examiné le développement des actions dans nos industries.

Il a constaté avec espoir le développement de l'unité d'action dans les luttes menées sur le plan national, local et dans les entreprises, et les meilleurs rapports qui se sont établis entre nos Fédérations et entre nos syndicats.

Les contacts, les luttes menées en commun ont appris aux militants de nos organisations à mieux se connaître, à travailler ensemble pour la défense des intérêts des travailleurs.

C'est avec satisfaction que nous avons pu analyser ce développement de l'action commune, le 30^e Congrès Fédéral a chargé sa Direction d'en discuter avec vous au niveau de nos directions fédérales.

Divers problèmes se posent :

1) Nous pensons, étant donné les caractéristiques particulières de notre Fédération, une grande masse de femmes et de jeunes filles subissant une exploitation éhontée, qu'il sera nécessaire de créer, en France, une seule et grande Fédération de l'Habillement - Chapellerie pour donner plus d'efficacité à notre action.

Nous sommes prêts à discuter sur le fonds des problèmes que poserait la réalisation d'une telle Fédération Syndicale, l'enthousiasme qu'elle susciterait dans les ateliers encore inorganisés, pour la création de nombreux nouveaux syndicats.

Face au patronat, son autorité serait beaucoup plus puissante.

2) Nous pensons qu'il est possible, dès à présent, de donner un caractère plus permanent à notre unité d'action.

Ceci pourrait se réaliser par des réunions régulières entre nos organisations syndicales.

Nous souhaitons que la rencontre que nous vous demandons aboutisse à donner à nos syndicats ces conseils et que nos Fédérations en donnent l'exemple en prenant pour elles-mêmes ces décisions.

En souhaitant, Chers Camarades, cette discussion, nous vous envoyons nos salutations syndicalistes.

Pour le Bureau Fédéral,
La Secrétaire Générale : G. JOANNES.

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.T.C.
26, rue Montholon

PARIS (IX^e)

PARIS, le 30 juin 1964

COPIE

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS
DE L'HABILLEMENT - CHAPELLERIE
213, rue Lafayette

PARIS (X^e)

Chers Camarades,

Notre Conseil Fédéral, réuni le 27 juin, a examiné attentivement la proposition de création d'une seule et grande Fédération de l'Habillement et de la Chapellerie que vous nous proposez dans votre lettre du 9 juin 1964.

Nous sommes très conscients de la nécessité impérieuse de travailler à l'Unité Ouvrière. Mais des divergences fondamentales s'opposent à la réalisation d'un tel projet et nous estimons que celles-ci devraient être aplaniées pour que cet espoir de la Classe Ouvrière ne connaisse, à plus ou moins long terme, de très graves déceptions.

La conception des rapports entre syndicats et partis politiques, l'indépendance des organisations syndicales vis-à-vis de tous groupements extérieurs sont, parmi d'autres, des difficultés majeures à la réalisation d'une véritable Unité Ouvrière.

Pour notre part, nous pensons qu'une rencontre de toutes les Fédérations de nos branches d'industries permettrait une explication et un dialogue sur la nature même et la gravité des divergences actuelles, que nous estimons ne pas devoir cacher aux travailleurs.

Toutefois, nous tenons à ajouter que la réalisation d'une Fédération unifiée d'une branche d'industrie ne peut se concevoir isolément, d'une part en dehors du cadre de notre Fédération des Industries du Textile, de l'Habillement et du Cuir, et d'autre part en dehors même du cadre confédéral.

C'est donc à ces différents niveaux qu'un échange de vues doit s'amorcer sur cet important problème de l'Unité Ouvrière et sur les difficultés réelles qui entravent sa réalisation immédiate.

Pour ce qui concerne l'immédiat, nous sommes prêts à continuer, comme par le passé, à nous rencontrer au niveau de nos branches d'industries pour examiner les problèmes de l'action professionnelle auxquels nous sommes amenés à faire face.

C'est dans ce sens que nous vous proposons une rencontre à bref délai pour examiner les revendications que les travailleurs de l'habillement et de la chapellerie auront à faire aboutir à la rentrée des congés.

Dans l'attente de votre réponse et de notre proche rencontre, recevez, Chers Camarades, nos amitiés syndicalistes.

Renée LAMBERT.

P.-S. — Nous souhaiterions que la rencontre puisse avoir lieu avant le 10 juillet.

Cet échange de lettres est, pour nous, une excellente occasion de rappeler l'état permanent des relations entre les autres centrales syndicales et la nôtre et particulièrement la C.G.T.

LA CONCEPTION SYNDICALE MARXISTE-LENINISTE.

La C.G.T., statutairement, est indépendante des partis politiques ; fréquemment, des dirigeants de cette Centrale la présentent comme « l'organisation syndicale de la classe ouvrière » où tous : socialistes, communistes, chrétiens, « sans-partis », trouvent leur place et y sont à leur aise.

Cette attitude est adoptée volontairement pour laisser croire à l'autonomie totale de décision de la C.G.T. et recruter ainsi plus largement ; elle rend plus difficile la démonstration de la subordination *de fait* de la C.G.T. au Parti Communiste.

Il est donc d'autant plus indispensable de clarifier dans l'esprit des militants la conception marxiste-léniniste des rapports devant exister entre le syndicat et le parti communiste et entre le syndicat et l'Etat communiste.

1) LE ROLE DU SYNDICAT DU POINT DE VUE MARXISTE-LENINISTE.

Nous nous contenterons de citer dans l'ordre chronologique un certain nombre de citations qui montrent mieux le contenu de la doctrine et sa continuité dans le temps.

— *de Lénine, dans « La Maladie Infantile du Communisme »*

« Le Parti est la forme suprême de l'Union de classe des prolétaires. »

« La conquête du pouvoir politique est un formidable progrès du prolétariat considéré comme classe, et sitôt qu'elle est un fait accompli, le Parti se trouve d'autant plus obligé et par les anciennes méthodes et par de nouvelles, de s'attacher à l'éducation des syndicats, de les diriger, sans oublier qu'ils resteront longtemps l'indispensable école du communisme, l'école préparatoire pour la réalisation de leur dictature... »

« ... Il faut savoir résister à tout cela (ennuis, insultes, tracas, persécutions), consentir à tous les sacrifices, user même — en cas de nécessité — de tous les stratagèmes, user de ruse, adopter des procédés illégaux, se taire parfois, celer parfois la vérité, à seule fin de pénétrer dans les syndicats, d'y rester et d'y accomplir, malgré tout, sa tâche communiste. »

— neuvième condition d'admission à la III^e Internationale
à laquelle appartient le P.C.F. :

(En 1921) « Chaque Parti qui désire adhérer à l'Internationale doit systématiquement, et de façon persévérente, mener une action communiste au sein des syndicats, des conseils d'ouvriers et d'exploitation des coopératives de consommation et des autres organisations de masse des travailleurs. A l'intérieur de ces organisations, il est nécessaire d'organiser des noyaux communistes qui, par un travail durable et persévérent, doivent gagner les syndicats à la cause du communisme.

» Ces noyaux ont surtout le devoir, dans leur activité quotidienne, de dévoiler la trahison des social-patriotes, et l'hésitation du centre. Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du parti. »

de Staline, dans les « Principes du Léninisme » :

« Il faut que le Parti soit, avant tout, le détachement d'avant-garde de la classe ouvrière... »

« Il faut que le Parti se trouve en tête de la classe ouvrière ; il faut qu'il voie plus loin que la classe ouvrière : il doit conduire le prolétariat, et non se traîner à la remorque du mouvement spontané... »

« ... Le Parti est le chef politique de la classe ouvrière... »

« ... N'est-il pas clair que le prolétariat ne peut, à plus forte raison, se passer d'un tel état-major, s'il ne veut pas se donner en pâture à ses ennemis jurés ? Mais où trouver cet état-major ? Seul le parti révolutionnaire du prolétariat peut être cet état-major. La classe ouvrière, sans un parti révolutionnaire, est une armée sans état-major. Le Parti est l'état-major de combat du prolétariat... »

« Le Parti est le détachement organisé de la classe ouvrière. Mais il n'est pas l'organisation unique de la classe ouvrière. Le prolétariat possède encore toute une série d'autres organisations, sans lesquelles il ne peut lutter avec succès contre le Capital : syndicats, coopératives, organisations d'usine, fractions parlementaires, unions de femmes sans-parti, presse, organisations culturelles et éducatives, unions de jeunesse, etc. »

« ... L'énorme majorité de ces organisations sont des organisations sans parti, et seulement quelques-unes d'entre elles sont directement rattachées au Parti, ou en sont une ramification... »

« ... Mais comment réaliser l'unité de direction, étant donné le grand nombre de ces organisations ? Où est la garantie que leur multiplicité n'entraînera pas des incohérences dans la direction ?... »

« ... On se demande : qui détermine cette ligne, cette direction générale que toutes les organisations doivent suivre dans leur travail ? Quelle est l'organisation centrale qui, *parce que pourvue de l'expérience nécessaire* est, non seulement capable d'élaborer cette ligne générale, mais encore à la possibilité, parce que pourvue d'une autorité suffisante à cet effet, d'inciter toutes ces organisations à mettre cette ligne en pratique, afin d'obtenir l'unité de direction et d'exclure la possibilité des à-coups ?

» Cette organisation, c'est le Parti du prolétariat... »

« ... Le Parti est la forme suprême d'organisation de classe du prolétariat... »

« ... Cela ne veut point dire, assurément, que les organisations sans parti, syndicats, coopératives, etc., doivent être formellement subordonnées à la direction du Parti. Il faut simplement que les membres du Parti, adhérant à ses organisations où ils jouissent d'une influence incontestable, emploient tous les moyens de persuasion pour que les organisations sans parti se rapprochent, dans leur travail, du Parti du prolétariat, et en acceptent de plein gré la direction politique... »

— *Déclaration de Piatniski (Cahiers du Bolcheviste n° 1 novembre 1934) :*

« Les communistes français, voulant réellement faire un grand pas dans la direction de l'unité syndicale, ont accepté la formule de l'indépendance (du mouvement syndical) mais cela ne veut nullement dire qu'ils renoncent, dans la moindre mesure, à la tâche d'influencer par tous les moyens, à travers leurs fractions, l'activité de ces syndicats uniques. C'est pourquoi les Communistes ne posent pas comme condition à l'unité la reconnaissance préalable formelle du rôle du dirigeant du Parti Communiste dans les syndicats uniques ; mais, par leur travail dans ces syndicats, ils s'efforceront de convaincre réellement la majorité des membres de la justesse de la direction communiste. »

— *d'une brochure du P.C.F. éditée en 1951, intitulée « Le travail du Parti aux entreprises ».*

« Le Parti est le seul capable d'assurer la direction politique, idéologique de toutes les autres formes d'organisation du prolétariat... »

» ... Le Parti, en tant que forme suprême d'organisation qui groupe l'élite de la classe, armée d'une théorie avancée... a toutes les possibilités de diriger — il a *le devoir de diriger* — toutes les autres organisations de la classe ouvrière. »

— *de Thorez, dans le rapport au 12^e Congrès du P.C.F. :*

« ... La cellule doit répandre dans l'entreprise les idées, les mots d'ordre du Parti. Elle doit éditer son propre journal et diffuser la presse, la littérature du Parti. Par ses militants, membres du syndicat, elle doit aider la section syndicale dans l'élaboration des revendications corporatives et dans l'organisation de la lutte pour faire aboutir les revendications. Mais la cellule doit poser devant les ouvriers tous les problèmes politiques et indiquer toutes les solutions du Parti. La cellule joue un rôle capital pour la mobilisation des masses, la préparation et la direction des actions de masse. »

— *Point 24 des thèmes adoptés au 13^e Congrès du P.C.F. (1956) :*

« ... Les communistes élus à des postes responsables dans les syndicats s'efforceront de faire jouer aux sections syndicales et aux syndicats le rôle qui leur revient dans la préparation et la conduite des luttes revendicatives... »

— *de Thorez, à la Conférence aux professeurs de l'Ecole Centrale des Militants communistes (Humanité du 5-10-56) :*

« 1^o Le Parti Communiste est l'avant-garde de la classe ouvrière... »

» Le Parti ne serait pas à la hauteur de sa mission... s'il s'en remettait à la spontanéité des masses.

» Le Parti est la conscience de la classe ouvrière.

» 2^o) Le Parti Communiste est le détachement organisé de la classe ouvrière... »

« La classe ouvrière dispose de beaucoup d'autres organisations que le Parti : elle a des syndicats, des coopératives, des comités d'entreprise, des organismes éducatifs et culturels, etc. *Le Parti garantit une direction unifiée et efficace.*

» Il y arrive non pas en se subordonnant les autres organisations, mais tout simplement par la voie de la persuasion, grâce à ceux de ses militants, qui dans le respect de la démocratie intérieure de chaque organisation, convainquent leurs camarades de la justesse de telle ou telle décision... »

— *de Marchais, au Comité Central du Parti Communiste (novembre 1961) :*

« ... Notre mot d'ordre : A tout prix, front unique de la classe ouvrière, condition indispensable pour le large rassemblement démocratique, souligne la grande responsabilité qui incombe au Parti dans les entreprises... »

« ... Le syndicat est l'organisation primaire, élémentaire des travailleurs... C'est le Parti — et lui seul — qui peut effectivement diriger la lutte de la classe ouvrière sur le plan économique, politique, idéologique, tant pour les objectifs immédiats, progrès social, paix, démocratie, que pour le socialisme... »

« ... Le rôle des organisations du Parti, fédérations, sections et cellules, c'est d'orienter chacun de ses membres là où il est placé, en lui rappelant en particulier la nécessité d'entraîner un grand nombre de non-communistes au travail des organisations de masse. Il ne s'agit pas de vouloir tout faire par soi-même... »

— *Extrait du programme du Parti Communiste de l'Union Soviétique adopté en 1961 :*

« L'importance des syndicats comme école d'administration, école de gestion économique, école de communisme, s'élèvera particulièrement. »

Les syndicats ont pour tâches :

« — Le constant souci d'élever la conscience communiste des masses, se faire les organisateurs de l'émulation pour le travail communiste, etc. »

« -- Développer l'initiative des ouvriers et des employés en les associants à la lutte pour le progrès technique constant, pour le développement continu de la productivité du travail, pour l'exécution et le dépassement des plans et des tâches fixées par l'Etat... »

— *Extrait des statuts du P.C.U.S., adoptés en 1961, donnant comme tâche au Parti de :*

« Diriger les Soviets, les syndicats, le komsomol, les coopératives et autres organisations sociales par le truchement de leurs groupes de Parti, faire participer toujours plus large-

ment les travailleurs aux activités de ces organisations, développer l'initiative et l'énergie des masses comme condition indispensable du passage graduel de l'Etat socialiste à l'auto-administration sociale communiste. »

— *Extrait de la Résolution du Comité Central du Parti Communiste Français du 6-10-1963 :*

« ... Le P.C.U.S. est et reste l'avant-garde du mouvement communiste international, non seulement en raison de son expérience passée, mais aussi en raison de son rôle et de son apport dans la lutte générale actuelle et dans l'édification du communisme en Union Soviétique... »

— *Extrait du discours de clôture de Maurice Thorez au 17^e Congrès du P.C.F., 18-5-64 :*

« ... Le Parti du grand Lénine et le peuple soviétique indiquent à chaque peuple la route de son avenir heureux — l'U.R.S.S. a été et reste le phare de tous les travailleurs, de tous les hommes de progrès... »

[La doctrine communiste apparaît bien comme précise et intangible en ce qui concerne le rôle des syndicats. Elle fait peser sur tout le mouvement syndical *en danger permanent* de noyautage et d'asservissement.

Mais qu'en est-il exactement de l'ingérence du P.C.F. dans la C.G.T. ? La théorie a-t-elle été suivie de résultats pratiques ? C'est ce que nous allons voir.

2) LES LIENS P.C.F.-C.G.T. :

Nous l'avons dit : formellement, il n'y a pas de liaison organique entre les deux organisations sœurs.

En théorie, le lien s'opère par la base ; le P.C.F. diffuse ses consignes aux militants communistes dans les entreprises qui les répercutent dans les sections C.G.T. et, de là, elles remontent jusqu'au Bureau Confédéral.

En pratique, si le processus s'accomplit bien, il est doublé d'autres moyens de liaison non moins efficaces.

Présence des communistes aux postes de commandement de la C.G.T.

C'est « L'Humanité » du 18 mai 1964 qui nous l'apprend.
Sur 776 délégués au Congrès du P.C. :

378 sont membres de cellules d'entreprises

157 ont des responsabilités à la C.G.T.

18 dans les syndicats paysans

12 dans les syndicats d'enseignants

1 à l'U.N.E.F.

65 % des délégués ont une responsabilité dans une organisation de masse.

Parmi les 70 élus au Comité Central du Parti relevons :

— Benoît Frachon (secrétaire général de la C.G.T.), membre du bureau politique du P.C.F., membre du Comité Central depuis 1926.

— Gisèle Joannes (secrétaire générale de la Fédération du Vêtement C.G.T.).

— Léon Mauvais, membre du bureau confédéral C.G.T.

— Henri Krasucki, secrétaire confédéral.

— Joseph Sanguedolce de l'U.D.C.G.T. de la Loire.

— Georges Frischmann, secrétaire de la Fédération postale C.G.T.

Et nous ne citons que ces quelques-uns parmi beaucoup d'autres.

D'autre part, si l'on descend dans la hiérarchie, l'on s'aperçoit que la quasi-totalité de « l'appareil » de la C.G.T. est aux mains de membres du Parti Communiste, déjà à la Commission administrative mais surtout dans les U.D. et les Fédérations où il semble qu'il y ait bien 8 à 9 communistes sur 10 permanents. Seuls, quelques non-communistes sont mis en vedette, sur les tribunes du Congrès pour bien montrer la largeur de vue des équipes dirigeantes... En fait, ces camarades jouent le rôle d'otages ou d'attrape-nigauds.

Il est vrai, cependant, qu'à l'échelon des sections d'entreprises et plus rarement à celui des syndicats, il y a des militants non-communistes. A ce stade, ils sont nécessaires pour donner à la C.G.T. son caractère d'organisation de masse et ils ne peuvent influer sérieusement sur la tactique et encore moins sur la politique de l'organisation que tient bien en main l'appareil.

Identité de vues entre P.C. et C.G.T.

Pas une fois, sur quelque problème que ce soit, depuis la Libération, il n'y a eu de divergences de vues entre C.G.T. et P.C.F. Le principe des vases communicants est particulièrement bien appliqué.

On peut donc voir : Thorez, Waldeck-Rochet et Duclos à la tribune du Congrès de la C.G.T. en 1963, juste à côté des dirigeants de la C.G.T. sans que quiconque dans la salle ne

s'en choque et sans que cela ne gêne ni l'organisation syndicale ni le Parti.

— Couramment des dispositions identiques sont prises à quelques jours d'intervalle dans l'une et l'autre organisation. En voici un exemple récent. Durant l'été 1961, le 16^e Congrès du P.C.F. et le 33^e Congrès de la C.G.T. se sont tenus à un mois d'intervalle. La presse a noté la parfaite similitude de positions et même parfois de vocabulaire entre l'un et l'autre. Voici, parmi bien d'autres, deux extraits significatifs de chacun de ces rapporteurs :

Sur le système socialiste

Waldeck-Rochet (P.C.) reprenant la déclaration des 81 partis communistes : « La caractéristique essentielle, à notre époque, c'est que le « système socialiste mondial devient le facteur décisif de l'évolution humaine. »

Léon Mauvais (C.G.T.) : « L'existence et le renforcement d'un ensemble de pays socialistes influencent de façon décisive notre époque. »

Sur la lutte pour la Paix

Waldeck-Rochet (P.C.) : « La guerre peut actuellement être évitée... En effet, l'Union Soviétique, parce qu'elle est le pays du socialisme ne brandit pas l'énorme puissance qu'elle possède pour menacer les autres pays. »

« Bien au contraire, en coopération étroite avec tous les autres pays du camp socialiste, elle s'appuie sur sa puissance ainsi que sur la volonté de Paix de tous les peuples de la terre... »

« Le nouvel et puissant essor du mouvement de libération nationale... »

Léon Mauvais (C.G.T.) : « L'existence et la puissance de l'U.R.S.S. et des pays socialistes ; la force du mouvement de libération nationale des pays coloniaux ; la volonté de paix de la classe ouvrière et des peuples du monde entier, permettent de rendre la guerre impossible et d'imposer le désarmement. »

— Les interventions publiques et officielles du P.C.F. dans la vie de la C.G.T. sont plus rares.

Il faut cependant rappeler le cas de la Fédération C.G.T. de l'Education Nationale.

Après la scission de F.O. en novembre 1947, la F.E.N. (Fédération de l'Education Nationale) devient autonome en mars 1948.

Mais une minorité s'y oppose et reconstitue une F.E.N.-C.G.T. composée des syndicats d'Agents non enseignants de l'Education Nationale, des syndicats des Centres d'Apprentissage et d'adhérents des syndicats affiliés à la F.E.N. autonome, notamment au S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs) ; ces adhérents avaient donc une double affiliation.

En décembre 1953, la F.E.N.-C.G.T. décide le maintien de son affiliation confédérale à la C.G.T. mais le bureau politique du P.C.F., réuni le 5 janvier 1954, donne l'ordre aux instituteurs communistes d'abandonner la double affiliation pour concentrer toute leur activité au S.N.I. »

La décision fut appliquée et la F.E.N.-C.G.T. se réduit à sa plus simple expression...

Contrôle des Communistes agissant dans la C.G.T.

Il nous suffit, pour nous rendre compte de la réalité de ce contrôle, de relire une partie de l'intervention de Benoît Frachon au 13^e Congrès du Parti Communiste (1956) :

« ... Je suis de ces communistes, dit-il, qui sont sans doute nombreux ici, qui ont été investis de responsabilités dans les organisations de masse.

» A la C.G.T., ces responsabilités nous ont été confiées par des travailleurs communistes, socialistes, sans-parti, qui nous ont fait confiance... »

« ... Nous devons, ajoute Benoît Frachon, rendre compte ensemble de notre activité devant l'ensemble des syndicats qui nous ont confié un même mandat.

» Mais nous, communistes, nous devons rendre compte devant notre parti de la façon dont nous avons rempli une tâche qui nous a été confiée par la classe ouvrière.

» Les exigences du Parti envers chacun de ses membres ne constituent en rien une intervention de sa part dans la vie d'une organisation. As-tu répondu à cette confiance et réalisé ta tâche ? C'est à quoi nous devons répondre à chaque instant devant le Parti. »

Et plus loin :

« ... Nous sommes plusieurs à être communistes à la C.G.T. et nous revons rendre compte devant le Parti de ce que nous avons fait... »

Puis :

« ... Et les erreurs que nous devons analyser aujourd'hui seraient peut-être moins nombreuses, se commettraient moins facilement si tout le Parti dans son ensemble ne s'occupait pas de questions syndicales, du mouvement syndical, des luttes ouvrières, seulement quand il faut corriger les erreurs, mais aussi quand il faut tracer la ligne droite qui doit mener les travailleurs à l'action. »

Nous avons bien là un exemple vécu de ce que les Communistes entendent lorsqu'ils font du Parti « l'avant-garde de la classe ouvrière ».

3) L'EVOLUTION DE LA C.G.T.

Deux questions se posent : la C.G.T. évolue-t-elle ? La C.G.T. peut-elle évoluer ?

La C.G.T. a modifié sa tactique mais est restée fondamentalement fidèle à ses positions passées.

L'analyse des textes que nous avons largement cités montre bien à quel point la doctrine syndicale marxiste-léniniste continue d'être tenue pour « parole d'Evangile » par les communistes français actuels.

Mais les aléas de la politique internationale peuvent masquer cette rigueur idéologique. Ainsi, depuis la déstalinisation, la guerre froide Est-Ouest diminue peu à peu de vigueur malgré les soubresauts de Hongrie, de Berlin et de Cuba.

Et le P.C.F. s'est aligné sur les positions de coexistence pacifique de Khrouchtchev aussi militairement qu'il s'alignait naguère derrière le « génial » Staline.

Dans ce contexte, la liberté de manœuvre dont jouissent les communistes français est plus grande comme le prouvent leur effort de rapprochement avec la S.F.I.O. ou leur vote pour le chanoine Kir aux dernières élections législatives. En bref, le ton et la tactique ont changé ces derniers mois.

Cette situation a provoqué la même modification d'attitude à la C.G.T. alors qu'au Congrès de 1961, Léon Mauvais attaquait violemment la C.F.T.C. et F.O. pour leur alliance avec le patronat, le pouvoir... et l'Eglise (ceci ne vise bien sûr que la C.F.T.C. !), au Congrès de 1963, on ne relevait aucune attaque de cette sorte, les intervenants présentant, au contraire, comme immédiatement réalisable l'unité syndicale.

Alors qu'en 1961, Benoît Frachon ne trouvait qu'un méprisant : « Plan, plan, rataplan » pour rejeter la planification démocratique préconisée par la C.F.T.C., en 1963 on l'entendait dire :

« Cette idée de planification est sans doute effrayante...

» Une production organisée et planifiée améliorerait une amélioration considérable des conditions de vie des masses. »

« ... Une planification démocratique suppose que la démocratie a déjà abouti à la socialisation des moyens de production et à l'existence d'un Etat complètement libéré de l'influence capitaliste. »

Mais en dehors de ce revirement tactique, qu'y a-t-il de fondamentalement changé à la C.G.T. ? Rien.

Non seulement la conception syndicale marxiste-léniniste continue d'être prônée par la majorité de ses responsables, mais il ne se trouve pas encore de minorité pour la mettre en cause au sein de cette Confédération.

Aucune des conceptions que nous avons rappelées, faisant du Parti communiste le guide de la C.G.T., n'a été abandonnée par ses tenants ou dénoncée comme une ingérence inadmissible par d'éventuels opposants.

Cette évidence éclate à nos yeux et nous nous étonnons lorsque nous voyons quelques camarades de F.O., en particulier, croire à la possibilité d'une réunification syndicale durable parce que le ton de Benoît Frachon s'est fait plus modéré ces derniers temps.

Ardeur de jeunesse, sans doute, mais aussi insuffisance de formation idéologique...

Car, actuellement, rien ne permet de croire que l'unité syndicale serait viable pour les minoritaires, que l'organisation réunifiée recouvrerait en fait son indépendance vis-à-vis du Parti Communiste. Au contraire, tout porte à penser qu'il ne pourrait s'agir là que d'un prélude à une nouvelle scission encore plus catastrophique pour la combativité et la conscience ouvrières.

Mais, si la C.G.T. n'a pas évolué, peut-elle le faire à l'avenir ?

Nous ne lirons pas dans le marc de café, nous ferons simplement quelques constatations :

— Le mouvement communiste mondial éclate. Le conflit russe-chinois est là pour nous montrer que l'époque du monolithisme communiste est terminée. On ne peut même plus parler de camp socialiste mais simplement de système socialiste. Les communistes de tous les pays ont dès maintenant le choix entre deux stratégies et chaque parti va connaître ou le jeu des tendances ou l'éclatement.

— L'autonomie des partis communistes s'accroît. Car même parmi les partisans des thèses de Khrouchtchev, que de nuances entre Togliati, Tito, Fidel Castro et Ulbricht ! Une nouvelle théorie fait son chemin, celle de la voie nationale spécifique qui mènera au communisme. Le rôle dirigeant du P.C. U.S. s'estompe donc et, pour l'instant, il détient toujours le pouvoir de définir la politique internationale des communistes occidentaux ; mais il est possible que, même dans ce domaine, l'U.R.S.S. juge bon de laisser un peu de liberté à chaque parti.

Une première conséquence de cette situation nouvelle peut être de faire renaître la discussion au sein du P.C.F., d'y faire surgir une réflexion pour une stratégie et une tactique adaptées à la réalité française et, pourquoi pas, d'y faire apparaître comme bénéfique une certaine autonomie du mouvement syndical.

C'est la voie que suivent actuellement les communistes italiens et il n'est pas impossible que la souplesse italienne ne finisse par encourager les partisans d'un dégel en France.

Mais nous ne pouvons nous contenter de compter sur l'évolution de la situation internationale pour provoquer une évolution de la C.G.T. Nous pouvons aussi y jouer notre rôle.

— Le rôle d'un syndicalisme non-communiste. Nous pensons refléter l'aspiration profonde du mouvement ouvrier français lorsque nous luttons pour bâtir une organisation syndicale résolue à combattre le capitalisme, à rejeter toute intégration dans l'Etat, à distinguer son rôle de celui du pouvoir, fût-il socialiste, à lutter en permanence pour la liberté et la responsabilité des travailleurs, quelle que soit la forme de régime politique. C'est ainsi que nous qualifions le mouvement communiste de « déviation totalitaire » du mouvement ouvrier.

Il nous reste à agir pour démontrer la valeur de notre conception syndicaliste. Ainsi, en défendant fermement l'objectif de planification démocratique, nous avons dû, dans une première étape, subir une brochure du P.C.F. distribuée à

1 million d'exemplaires et attaquant la position C.F.T.C. mais, plus tard, Frachon lui-même était amené à ne plus rejeter sans examen notre position et même à l'examiner d'un œil critique mais attentif.

Cela n'est certes pas dû seulement à la justesse de nos positions et à leur réalisme, mais aussi au fait que des milliers de militants C.F.T.C. ont mené campagne sur cette idée jusqu'à ébranler des convictions bien assises.

Nous devons continuer, selon la même méthode, à poser les problèmes très clairement, de façon à entraîner une masse de travailleurs dans la voie de la réflexion et de l'action. Plus notre audience sera grande, plus les solutions pour lesquelles nous agissons « colleront » aux valeurs et aux aspirations du mouvement ouvrier, plus nous aurons la possibilité de déclencher une réflexion et une évolution chez nos camarades communistes de la C.G.T.

*
* *

TRAVAILLONS A L'UNITE SYNDICALE.

La voie que nous suivons peut paraître longue et raide. En est-il une autre ? Nous ne le croyons pas.

L'unité que veulent les militants et les travailleurs n'est pas une union de grâce où la réalité syndicale de tous les jours soit la lutte intestine, la suspicion, le noyautage et le contre-noyautage, l'appui des tendances sur des organisations parallèles... On voit trop où cela conduirait.

L'unité voulue est l'union dans la liberté des individus et dans la liberté collective de l'organisation de définir par elle-même ses propres positions. Cette volonté d'indépendance de l'organisation syndicale est si ancrée dans la tradition ouvrière française, que les communistes eux-mêmes sont obligés d'y faire des concessions, ne serait-ce que sur la forme.

C'est par l'approfondissement de notre orientation syndicaliste par la référence constante aux valeurs universelles du mouvement ouvrier, en refusant tout alignement sur un réflexe primaire d'anticommunisme ou « d'antiparti », avec la volonté de poursuivre un travail idéologique intense où l'analyse politique doit avoir toute sa place, que nous ferons avancer le plus efficacement la reconquête syndicaliste de la classe ouvrière.

L'unité syndicale est à ce prix.

**LA
C.
F.
T.
C.**

ET LES SUBVENTIONS

Une grande campagne est actuellement déclenchée par la C.G.T. qui crie au scandale à propos des discriminations dont elle est victime.

Dans « Syndicalisme Hebdo », la C.F.T.C. a répondu et précisé sa position ; il n'est cependant pas inutile d'apporter à nouveau quelques précisions.

LA LOI DU 28 DECEMBRE 1959

Cette loi « tendant à favoriser la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales » prévoit une aide financière à condition que la formation se fasse :

- soit par des centres spécialisés rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives.
- soit par des Instituts dépendant d'universités ou de Facultés (Institut du Travail de Strasbourg par exemple).

LES CONDITIONS

Pour bénéficier de la loi, il faut présenter des dossiers indiquant le nombre et la forme des sessions prévues.

- JAMAIS UN SEUL PROGRAMME N'A ETE DEMANDE.
- JAMAIS UN SEUL CONTROLE SUR L'ORIENTATION DES SESSIONS N'A ETE EXERCÉ.

Un seul contrôle gouvernemental est assuré : celui du Contrôleur du Ministère des Finances qui vérifie que les fonds attribués servent bien à la formation.

LES SESSIONS C.F.T.C.

Les Fonds obtenus par la C.F.T.C. servent à financer :

— les sessions confédérales : Formation de militants, Délégués du personnel, membres des C.E., trésoriers, cadres syndicaux, administrateurs SS et AF, sessions juridiques, économiques.

Les sessions fédérales : formation générale, branches d'industries, trusts, journées d'études.

— les sessions régionales, sessions de collecteurs, E.N.O., etc.

L'UTILISATION EN 1962

A l'Institut de Bierville et en province : 4.222 militants ont suivi 147 sessions représentant 19.330 journées.

Par ailleurs, 3.034 camarades ont suivi 97 journées d'études.

Il faut signaler que les Fonds provenant du Ministère du Travail ne suffisent pas à financer l'ensemble des activités de formation de la C.F.T.C., l'autre partie est prise sur les cotisations, certains comités d'entreprise versent des subventions ; il y a aussi l'effort personnel des militants.

LA DISCRIMINATION

La C.G.T. se plaint d'être écartée de ces fonds ; précisons :

a) que la C.F.T.C. a toujours clairement affirmé, y compris devant les Ministères, qu'elle était contre toute discrimination en ce qui concerne la répartition des fonds.

b) qu'à notre connaissance, la C.G.T. n'avait jamais fait de demande en bonne et due forme.

c) qu'il est, pour le moins étonnant, que la C.G.T. ait mis trois ans pour s'apercevoir que la loi existait et pour protester.

L'INDEPENDANCE

Toucher ces fonds, sans que la C.G.T. ait sa part, met en cause l'indépendance, c'est du moins ce que tentent d'expliquer les écrits et les déclarations de la C.G.T.

Récemment, c'était lors du Comité Confédéral National C.G.T. des 18-19 et 20 juin, A. BERTHELOOT, Secrétaire de la C.G.T., déclarait que :

« La C.G.T. est tenue à l'écart, le Ministre lui reprochant de ne pas prôner la collaboration des classes et de ne pas être dans la ligne du pouvoir... cela met en cause l'indépendance des organisations qui touchent de larges subventions constituant une part certainement importante de leurs ressources. »

Voilà comment en toute UNITE et toute HONNETETE, on explique l'histoire.

LA C.G.T. TOUCHE DES SUBVENTIONS

B. FRACHON écrit dans « L'HUMA » du 21-4-64 que la C.G.T. n'a touché en 1963 que 14.328.000 anciens francs; d'autre part la Fédération de l'Agriculture C.G.T. a touché en 1963 : 6 millions d'anciens francs.

CELA MET-IL EN CAUSE SON INDEPENDANCE ?

LA C.G.T. VEUT TOUCHER PLUS

Il est certain — et pour la raison évoquée plus haut : non représentation de dossiers entre autre — que la C.G.T. a touché moins que les autres centrales syndicales. Mais comme l'écrit le secrétaire général de la C.G.T. :

« Il n'y a pas à avoir de scrupules à exiger et à obtenir de l'Etat qu'il donne les fonds nécessaires au fonctionnement de cette partie importante de l'Education Nationale que sont les centres syndicaux de formation de cadres. » (Huma du 21-4-64.)

ET PLUS QUE LES AUTRES

Les fonds, déclare FRACHON, devraient être répartis par une commission où seraient représentées toutes les organisations et le seul critère admis pour la répartition serait la représentativité de chacune d'elles.

Nous pensons quant à nous que les fonds doivent être répartis en fonction de l'effort et des réalisations des organisations.

LA C.F.T.C. A ETE A L'AVANT-GARDE

De tout temps la C.F.T.C. a fait un grand effort pour la Formation et notamment depuis la Libération.

Elle a lutte — et souvent seule — pour le congé-éducation et pour son paiement.

N'est-il pas vrai qu'en plusieurs endroits, la C.F.T.C. a dû se défendre pour que sa part dans le paiement du congé-éducation ne soit pas réduite à la petite portion sous prétexte qu'elle était minoritaire dans l'entreprise ?

LA C.F.T.C. CONTRE TOUTE DISCRIMINATION

Nous l'avons dit et nous le répétons : dans la mesure où elle organise des sessions de Formation, la C.G.T. a le droit à sa part comme toutes les autres centrales syndicales.

Puisque la C.G.T. parle si fort de discrimination, peut-être pourrait-on parler aussi de celle qui s'exerce dans les Bourses du Travail dont, en nombre d'endroits, la C.G.T. a le monopole ; là aussi il y a des subventions ; comme en d'autres endroits il y a des Conseils généraux, des municipalités...

LA C.F.T.C. DENONCE CETTE CAMPAGNE ANTI-OUVRIERE

A qui, en effet, profite cette campagne de la C.G.T.? Il suffit de poser la question pour que la réponse vienne tout de suite.

Les patrons touchent des centaines de millions de subventions : Chambre de Commerce, Centre Technique, etc., ce n'est pas eux que la C.G.T. attaque.

Des travailleurs vont une nouvelle fois se décourager devant ces attaques ; d'autres vont, de toute bonne foi se poser des questions et mettre en doute l'honnêteté et l'indépendance des autres organisations.

Ce n'est pas comme cela qu'on réalise cette unité d'action dont les travailleurs ont besoin face à la politique gouvernementale et patronale.

LES CONDITIONS DE L'UNITE D'ACTION

Le dernier Comité National C.G.T. appelle à l'unité des revendications et à l'unité d'action, mais il :

« considère qu'il est utile au développement de l'unité des travailleurs que se poursuive à tous les échelons, la campagne engagée contre les discriminations de toutes sortes dont la C.G.T. est l'objet. »

Il est bien évident que si cette campagne consiste une fois de plus à attaquer la C.F.T.C., à essayer de la salir et de la compromettre aux yeux des travailleurs, non seulement nous répondrons chaque fois qu'il sera nécessaire mais nous démontrerons aussi combien cette attitude de la C.G.T. est préjudiciable aux véritables intérêts des travailleurs.

L'Unité d'Action est plus que jamais nécessaire pour défendre les intérêts ouvriers ; pour qu'elle soit efficace, elle a besoin de se faire dans la clarté et dans le respect mutuel des organisations.

Autrement derrière les belles déclarations, on se fout des travailleurs en exploitant pour des fins partisanes ce noble sentiment de l'Unité qu'il y a au cœur des Travailleurs.

Ajoutons pour terminer qu'une véritable unité d'action suppose l'Indépendance totale des organisations syndicales et cela dans tous les domaines y compris vis-à-vis du Parti qui se veut le Guide et la conscience du prolétariat.

« Les besoins dans une Société développée, ne sont pas seulement quantitatifs (besoins de biens consommables) mais aussi qualitatifs : besoins d'un développement libre et multilatéral des facultés humaines ; besoins d'information, de communication, de fraternité ; besoin d'être libéré non seulement de l'exploitation mais aussi de l'oppression et de l'aliénation dans le travail et dans les loisirs. »

(A. GORZ)

Le 15^e Congrès de la C.I.S.C. s'est tenu à Liège du 10 au 15 juin. 350 délégués représentent 62 Confédérations nationales et 11 Fédérations internationales professionnelles parmi lesquelles 19 délégations d'Afrique, 22 d'Amérique Latine, 1 du Canada, 6 d'Asie, 14 d'Europe et diverses. La délégation C.F.T.C. était conduite par G. Levard, président, et Descamps, secrétaire général.

APPEL AUX TRAVAILLEURS DU MONDE

TRAVAILLEURS DU MONDE ENTIER quels que soient votre race, votre nationalité, votre religion, votre sexe, votre profession,

Vous qui croyez que, par leur commune origine, tous les hommes sont frères et égaux en dignité et en droits,

que les richesses de la terre sont faites pour la satisfaction des besoins matériels et spirituels pour le bonheur de tous les hommes.

La C.I.S.C. vous appelle à construire ensemble dans nos pays, dans le monde, une société d'hommes libres et responsables.

Avec la C.I.S.C. et sur la base de sa déclaration de principes, vous refuserez toute discrimination entre les hommes, tout système colonialiste, toute forme d'exploitation d'un peuple par un autre peuple, d'une classe par une autre classe, d'un clan par un autre clan; vous exigerez pour tous le droit au travail, le droit d'exercer un métier librement choisi, et d'en tirer une rémunération qui permette au travailleur et à sa famille de mener une vie décente, conforme aux exigences de la dignité humaine et aux possibilités offertes par le développement du progrès technique, et d'acquérir les biens nécessaires à son existence.

Le droit, non seulement à la formation professionnelle nécessaire à l'exercice du métier mais aussi à l'accession aux richesses culturelles et spirituelles de l'humanité,

Le droit à être considéré et à agir comme une personne aussi bien dans la vie de travail qu'au sein des groupes et communautés auxquels chacun appartient, depuis l'entreprise jusqu'à la collectivité nationale.

Pour établir et faire respecter ces droits fondamentaux, avec la C.I.S.C., vous lutterez pour instaurer dans nos pays et dans le monde,

— un régime de démocratie économique dont l'objectif essentiel ne sera plus le profit des plus forts et des mieux nantis mais la promotion et l'épanouissement de tous les hommes par la constante amélioration de leurs conditions de vie, mettant au service de la communauté humaine les progrès prodigieux de la science et de la technique.

— qui donnera aux travailleurs à tous les étages des structures économiques, entreprise, branche d'activité, nation, groupes de nations, les moyens de prendre leurs responsabilités d'hommes libres dans l'élaboration des décisions ;

— un style de démocratie politique qui

- ★ assure la libre participation des citoyens à la vie de la Cité,
- ★ travaillera à diminuer les risques de guerre,
- ★ mettra en œuvre une solidarité efficace à l'égard de tous ceux qui continuent à vivre dans un état d'exploitation, de misère et d'ignorance indigne d'êtres humains,
- ★ construire un ordre social universel basé sur la personne humaine, la famille, et le bien commun.

Pour faire triompher ces exigences, pour mener victorieusement votre lutte, le syndicalisme libre se présente à vous comme l'instrument le plus sûr et le plus efficace.

C'est pourquoi, avec le C.I.S.C. vous imposerez :

- La reconnaissance pleine et entière de la liberté syndicale par les employeurs, les gouvernements, les institutions internationales,
- le libre et entier exercice des droits syndicaux, particulièrement du droit de grève et du droit de négocier des contrats collectifs,
- Le respect de la responsabilité des organisations syndicales dans la formation de leurs responsabilités et de leurs militants,
- La participation à part entière des organisations syndicales aux travaux des organismes internationaux.

Travailleurs du monde,

en face de toutes les formes d'exploitation capitaliste, colonialiste, totalitaire, la C.I.S.C. vous apporte la libération et l'espérance.

Avec elle, avec les organisations continentales, nationales, qui la composent, tous ensemble nous bâtrirons un monde où pour tous il fera bon vivre, dans la dignité, la liberté et la paix.

-
- VOULOIR UN MONDE PLUS JUSTE.
 - APPELER LES TRAVAILLEURS A S'UNIR.

tout cela est bien

- MAIS DONNER AUX PLUS PAUVRES...
- AUX ORGANISATIONS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT...
- AIDER LES TRAVAILLEURS A S'ORGANISER...

c'est beaucoup mieux

Alors, qu'as-tu fais pour diffuser le timbre « Solidarité Mondiale » ?

Il est encore temps. Penses-y

les études --- syndicales

par correspondance

Depuis de nombreuses années, l'Institut Confédéral poursuit son effort pour permettre aux militants et aux Cadres syndicaux de développer leur formation par les « Etudes syndicales par correspondance ».

Ce moyen a déjà été utilisé par plusieurs milliers de militants de la C.F.T.C. et nous pensons à la Fédération... que cette réalisation présente un intérêt certain, c'est pourquoi nous attirons dès maintenant votre attention sur le prochain exercice qui débutera en octobre 1964.

Le Militant syndicaliste moderne se doit d'approfondir ses connaissances, de confronter son expérience personnelle avec celle des autres afin d'en dégager des enseignements et d'adapter son action dans les divers domaines.

LES ETUDES SYNDICALES POUR QUI ?

CINQ CYCLES D'ETUDES

Premier degré :

- 1) **Initiation syndicale.** — Pour les militants qui démarrent leur effort de formation.
- 2) **Français.** — Pour ceux qui veulent perfectionner leurs moyens d'expression écrite.
- 3) **Pratique syndicale.** — Pour les cadres syndicaux, responsables de syndicats et de sections d'entreprise.

Second degré :

- 4) **Initiation économique** (nouveau cycle, remplace l'ancien). — Pour les cadres syndicaux, les responsables de problèmes économiques et les militants qui veulent acquérir une formation économique.
- 5) **Initiation juridique.** — Pour les cadres syndicaux du secteur privé et les responsables de problèmes juridiques.

Pour favoriser un effort de formation progressif, nous demandons aux Responsables de syndicats et sections d'entreprise de tenir compte des indications ci-dessus pour orienter les militants dans le choix du cycle.

LE CONTENU DE CHAQUE CYCLE

1) Initiation syndicale (6 leçons) :

- I. — Connaissance du milieu de travail ;
- II. — Les moyens d'expression des travailleurs dans l'entreprise ;
- III. — Organisation et démocratie syndicale ;
- IV. — Histoire du Mouvement ouvrier (1^{re} partie) ;
- V. — Histoire du Mouvement ouvrier (2^e partie) ;
- VI. — Le militant syndical.

Cette série de cours doit permettre aux militants d'acquérir des connaissances de base indispensables à tout militant syndicaliste et d'abord de l'aider à se situer dans le milieu de travail et à connaître les moyens d'expression collectifs des travailleurs au sein de l'entreprise. Ce sont là de premiers éléments importants.

Mais le militant doit aussi se situer à travers l'ensemble des structures de son organisation syndicale. Il est, en outre, absolument indispensable qu'il puisse réfléchir sur l'histoire du Mouvement ouvrier français ainsi que sur celle des centrales syndicales. Dans ce domaine, le passé facilite grandement la compréhension du présent.

Enfin, dans l'effort de promotion collective que poursuit notre syndicalisme... comment se situe le militant lui-même... l'importance de son rôle, de ses tâches, les dimensions de ses responsabilités ?...

2) Cultutre générale — Français (6 leçons) :

- I. — Au siècle de la technique ;
- II. — La condition ouvrière ;
- III. — L'épanouissement du travailleur ;
- IV. — La vie militante ;
- V. — Le foyer — l'enfant ;
- VI. — Richesses et misères.

Etre militant, c'est être apte à s'exprimer par l'écrit et par la parole. Cela demande un vocabulaire précis, un style clair et simple. Les occasions d'écrire, pour un militant, sont multiples : un compte rendu de réunion, la rédaction d'un bulletin d'entreprise, une note destinée à son syndicat et relevant un « fait » de vie ouvrière, une lettre demandant audience à l'employeur, informant l'inspecteur du travail d'une situation anormale, etc.

Pour cela, nous devons connaître de façon plus parfaite notre langue, notre français. Cela nous ramène à l'école ? Oui, peut-être ! De toute façon, cela nous incite à mettre au point quelques leçons qui nous permettront de faire une révision de nos connaissances. Des exercices portant sur la rédaction de lettres, de « faits », d'articles, de comptes rendus, etc. nous serviront de travaux pratiques.

Ce cycle suppose évidemment, plus qu'un autre, un travail personnel très persévérant d'au moins une heure ou deux par semaine.

3) Pratique syndicale (6 leçons) :

- I. — Connaissance de l'entreprise ;
- II. — Les tâches de la section d'entreprise ;
- III. — La section d'entreprise mène l'action ;
- IV. — La section d'entreprise s'organise méthodiquement ;
- V. — L'unité d'action ;
- VI. — Le plan de travail de la section d'entreprise.

Ce cycle est une suite logique à celui sur l'Initiation syndicale. Il se situe sur le plan de la direction collective d'un syndicat, d'une section d'entreprise. Son étude ne sera pleinement profitable que dans la mesure où les militants ont déjà une expérience dans ce domaine.

Les militants ayant une responsabilité au sein d'une section d'entreprise ou d'un syndicat y trouveront des éléments de réflexion, de méthodes, de techniques d'action et d'organisation, leur permettant de mieux réaliser leurs tâches de tous les jours.

Mais, avant de choisir ce cycle, il sera sans doute nécessaire de se poser une question : Ne faudrait-il pas mieux commencer par travailler le cycle Initiation syndicale ?

4) Initiation économique (6 leçons) — nouveau cycle, remplace l'ancien — :

★ Ce nouveau cycle d'Initiation économique se présente comme une découverte des connaissances de base nécessaires pour comprendre les mécanismes économiques.

- I. — A la découverte de l'économie ;
- II. — Qu'est-ce que la production ?
- III. — A la découverte de l'entreprise ;
- IV. — Les résultats de la production ;
- V. — L'équilibre économique ;
- VI. — Du libéralisme à la planification.

Ce cycle s'adresse aussi bien aux militants d'entreprise (en particulier membres du C.E.) qu'aux cadres syndicaux ainsi d'ailleurs qu'à tous ceux qui détiennent un mandat dans un organisme à caractère économique.

Tous ceux qui ressentent la nécessité d'une formation économique y trouveront un outil de travail intéressant.

Les travaux pratiques proposés auront trait à un travail d'enquête sur des réalités économiques de base, ainsi qu'à des réalisations pratiques : graphiques, indices, etc. permettant de mesurer, de traduire ces réalités.

Pour suivre ce cycle avec profit, il est nécessaire qu'un effort de formation ait été réalisé.

5) Initiation juridique (6 leçons) :

- I. — Situation du travailleur dans l'entreprise ;
- II. — La réglementation du travail dans l'entreprise ;
- III. — Les rapports collectifs de travail ;
- IV. — Les cadres de relations de travail ;
- V. — Sécurité Sociale — Allocations Familiales — Retraite — Chômage ;
- VI. — Vues générales sur le droit.

Ces leçons seront particulièrement utiles à ceux qui ont l'occasion de défendre leurs camarades aux Prud'hommes, aux Conseillers Prud'hommes eux-mêmes, aux délégués du personnel ainsi qu'aux militants ayant à s'assurer de l'application de la législation sociale et professionnelle.

Elles aideront à comprendre comment le syndicalisme intervient sans cesse pour modifier, améliorer, créer un droit nouveau plus favorable aux travailleurs.

Elles leur feront découvrir, en plus, toute la dimension juridique de l'action syndicale.



COMMENT S'INSCRIRE AUX ETUDES SYNDICALES

— En consultant auprès, de votre syndicat, la « Notice » spéciale sur les Etudes syndicales par correspondance qui vous donne l'ensemble des renseignements. A défaut, écrivez à l'Institut Confédéral d'Etudes et de Formation Syndicales C.F.T.C., 26, rue Montholon, Paris (IX^e), qui vous fera parvenir une fiche d'inscription et la documentation nécessaire.

Signalons dès maintenant :

- 1) Que les inscriptions se font courant septembre et au plus tard le 10 octobre, dernier délai.
- 2) Que le prix d'inscription pour 1 cycle est de 15 francs.